

# Ville d'Allauch

## Le rôle du Maire



Le Maire est l'exécutif de la Commune et le chef de l'administration. Il joue un rôle moteur en préparant l'ordre du jour du Conseil Municipal. Souvent à l'initiative des idées, il impulse les grands projets.

Dans certains domaines, le Maire dispose de pouvoirs indépendants du Conseil Municipal. Responsable de l'ordre public, il dirige la police municipale. Il gère le personnel municipal. Sous le contrôle du Conseil Municipal et sous le contrôle administratif du représentant de l'État dans le Département, le Maire est chargé d'une manière générale d'exécuter les décisions du Conseil Municipal et peut le réunir chaque fois qu'il le juge utile. Ses décisions prennent la forme d'arrêtés municipaux.

Enfin, le Maire représente la Commune dans les cérémonies officielles et en justice, en cas de litige engageant la responsabilité de la mairie. Il négocie les collaborations avec le Département, la Région, l'État.

Dernière de ses attributions, le Maire est agent de l'État dans la commune, placé sous l'autorité directe du Préfet. A ce titre, il est en charge de l'état civil et organise les élections.



### Pour contacter Monsieur le Maire :

- Par courrier adressé à  
**Hôtel de Ville - B.P. 27**  
**13718 Allauch Cedex**

- Par téléphone au **04 91 10 48 00**

- Par mail à **[courrier@allauch.com](mailto:courrier@allauch.com)**

Écrire un commentaire

**AVATAR**




**PSEUDONYME** (obligatoire)

**COURRIEL** (obligatoire)

Ex : mail@site.fr  
(Ne sera pas affiché sur le site)

**VOTRE COMMENTAIRE** (obligatoire)



Please upgrade to a [supported browser](#) to get a reCAPTCHA challenge.

[Why is this happening to me?](#)

[Privacy](#) - [Terms](#)

✕ EFFACER	✓ VALIDER
-----------	-----------

**MAIRIE  
D'ALLAUCH**  
1 Place Pierre Bellot  
13190 Allauch  
HORAIRES D'OUVERTURE

Lun - Ven :  
8h30 > 12h - 14h > 18h

Sam :  
8h30 > 12h